



Fourques-sur-Garonne

PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN CAFE

Conseil participatif

Compte rendu de la Séance n°5 du 21/02/2022

18H – 18H15 : PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR, OBJECTIFS DE LA SEANCE

Objectifs de la séance

- prendre des décisions collectives quant aux derniers points de discussion
- prendre connaissance du dernier scénario architectural modifié, pointer les modifications nécessaires
- validation du scénario pour présentation au conseil municipal

18H15 – 19H15 : PRISE DE DECISIONS COLLECTIVES QUANT AUX DERNIERS POINTS DE DISCUSSION

○ Point concernant l'accès au jardin et les loges

Lors de la précédente séance, un scénario architectural proposait une implantation des loges et du jardin sur une zone située sur la parcelle du voisin, détenue par la SCI Labrouillère. La famille a fait savoir à l'équipe municipale et au conseil participatif son refus de céder cette partie de leur jardin.

L'ensemble du conseil participatif reconnaît que ce scénario offrait une possibilité pertinente d'extension du bâtiment, tant pour les loges/espaces de stockage que pour faciliter la circulation sur les espaces extérieurs du futur café. Toutefois, la majorité des personnes présentes considèrent comme légitime la décision de la SCI Labrouillère et souhaitent que d'autres options soient privilégiées pour le scénario architectural. Une minorité de personnes pointe comme dommageable le fait de privilégier l'intérêt individuel à un intérêt plus collectif dans cette situation. Au final, c'est un scénario architectural respectant les limites de propriété actuelles qui sera retenu par le conseil participatif.

- **Point concernant le « coin jeune »**

Au vu de l'enquête menée auprès des jeunes par un membre du conseil participatif, un « coin jeune » paraît essentiel pour attirer les adolescents. Le scénario architectural retenu devra impérativement tenir compte de ce critère. L'espace bibliothèque/petit salon en RDC, côté façade pourrait être un endroit privilégié pour les jeunes quand ils viendront.

- **Point concernant l'éventualité d'un logement à l'étage**

Le scénario comprenant un logement à l'étage fait discussion. Le choix final du conseil participatif est de ne pas réaliser de logement :

- Car le coût de réalisation est plus important d'après l'architecte
- Car ce logement pourrait ne pas convenir ou être utile à l'éventuel responsable du lieu si celui-ci habite déjà le territoire (ce point fait particulièrement débat car à l'inverse, la présence d'un logement pourrait aussi être attractive pour celui ou celle qui viendrait travailler au café) / le bureau privatif à l'étage est suffisamment grand pour installer un canapé convertible en appoint, une douche pourrait être installée dans les loges en appoint également
- Car la conversion de ce logement, le cas échéant, en résidence d'artiste ou de tourisme n'est peut-être pas pertinente au vu des offres locales déjà existantes (le 180 de Sainte Bazeille propose un accueil de haute qualité pour les résidences d'artistes ; l'accueil en résidence d'artistes sur Fourques pourrait être pensé en lien avec l'offre d'hébergement touristique déjà présente sur la commune)

- Car cela ne permettrait pas la création d'autres types d'espaces collectifs (co-working, salle de réunion, salon cosy) qui avaient été identifiés dans les usages potentiels du lieu
- o **Points divers**
- Salle de spectacle : comment amener de la lumière naturelle dans la salle de spectacle en dehors des deux seules portes-fenêtres ? L'architecte explique qu'au vu du règlement d'urbanisme, il n'y a pas possibilité de créer des fenêtres car elles donneraient directement dans les jardins des voisins. Eventuellement des velux sur l'extension seraient possibles, si garantie de pouvoir bien occulter et « faire le noir » pour les spectacles.
- Le choix du mobilier devra porter sur ces critères : esthétique, facile à déplacer (modularité)
- Local poubelle : pour gagner de la place au rdc du bâti, le local poubelle pourrait être délocalisé sur le trottoir d'en face, sur la façade arrière de la poste, et implanté dans le cadre du programme de réhabilitation du centre bourg.
- Le poteau électrique et les câbles réseaux pourraient-ils être enfouis dans le cadre de ce même programme ?

19H15 – 20H : PRESENTATION PAR L'ARCHITECTE DE SES DERNIERES PROPOSITIONS ARCHITECTURALES

Compte tenu des échanges lors des dernières séances, l'architecte a préparé un dernier scénario architectural avec quelques variantes, anticipant certains points de discussion (accès jardin + logement). Au vu des échanges en début de la séance du jour, le choix final est rapidement porté sur le principal scénario présenté, disponible à la fin du présent compte-rendu et proposé à la discussion en conseil municipal par les élus référents.

Une séance de restitution joignant le conseil participatif et le conseil municipal est prévue (date à définir). Trois membres du conseil participatif se proposent d'aider à l'organiser.

